

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

VAL-RACINE



19 AU 25
SEPTEMBRE
2023



ATTENTION

Ceci constitue votre seul avis officiel. Il est de votre responsabilité de rendre accessible votre installation durant la période prévue.

DES QUESTIONS?



819 583-0181 poste 116



Préparer sa vidange de fosse septique -
Chaîne YouTube de la MRC



www.mrcgranit.qc.ca

Voici les chemins visités :

- Quelques adresses seulement sur la rue sont à vidanger

CHEMIN SAINT-LÉON

- ROUTE CHESHAM

CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE

RANG DES HARICOTS

CHEMIN DE LA MONTAGNE

CHEMIN DOYON

CHEMIN DE FRANCEVILLE

11E RANG

CHEMIN DU SOLEIL-LEVANT

- CHEMIN DE PIOPOLIS

RANG DE LA COLONIE

CHEMIN DE LA DÉTENTE

Certaines adresses sont vidangées à des fréquences différentes (2 ans/4 ans) donc même si votre rue se retrouve dans la liste ci-haut, il se peut que votre adresse ne soit pas à vidanger. Pour vérifier si votre adresse est à vidanger, visitez la carte interactive Info-Collectes sur notre site web ou contactez nous par téléphone au 819 583-0181 poste 116.

Préparer sa vidange de fosse septique :

- Les deux couvercles sont bien déterrés et les fosses avec des capuchons (vissés) doivent être pré-dévisés, mais non enlevés.
- Numéro civique visible.
- La cour de la résidence doit être dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse.
- Barrière ouverte et dégagement de 10' (3m) en largeur.
- Branches nuisibles coupées et dégagement de 13' (4m) en hauteur.
- Corde à linge, vélos, jouets retirés de la cour.
- Chien attaché et aucun animal ne doit être à proximité.
- Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présents lors de la vidange. La compagnie laissera sur place un avis indiquant que la fosse a été vidangée ou était non-dégagée.

Saison estivale : 24 mars au 23 octobre 2023

Saison hivernale : 24 octobre 2023 au 23 mars 2024

Des **frais de 50\$ plus taxes** seront facturés en surplus **si l'installation n'est pas accessible** durant la période où nous devons venir vidanger votre fosse.

Saviez-vous que?

La vidange des fosses septiques s'effectue aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires. Il est obligatoire de rendre accessible votre installation afin de respecter cette récurrence.